

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION	DOSSIER
Déposé le : 16/03/2023 Demandeur(s): Ten Gie, Représenté par : Monsieur Nicolas CHIREUIL Adresse du demandeur: 3, rue des Jardins 59551 ATTICHES Nature des travaux : LA POSE DE 6 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN SURIMPOSITION A LA TOITURE SUD-OUEST Sur un terrain sis à : 9 RUE ELFRIDA Référence(s) cadastrale(s) : ZH 207	N° DP 059 120 23 O 0013 DESTINATION : HABITATION

Arrête n° 36/2023

Le Maire de la commune DE CAËSTRE,

VU la demande de déclaration préalable susvisée,
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,
Vu le PLUI-h approuvé le 27/01/2020, modifié le 15/03/2022,
Vu la modification n°1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat (PLUI-h) approuvé le 13/12/2022,
Vu le Décret n° 2016-6 du 05 janvier 2016 portant le délai de validité initial des autorisations d'urbanisme de deux ans à trois ans,
Vu l'avis de dépôt affiché le 16/03/2023,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE:

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable, dont les références sont reprises dans le cadre ci-dessus pour **LA POSE DE 6 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN SURIMPOSITION A LA TOITURE SUD-OUEST** sur un terrain situé au 9 RUE ELFRIDA à CAËSTRE (59190) dont les références cadastrales sont ZH 207.

CAËSTRE, le 31 Mars 2023
Le Maire,

Jean Luc SCHIRCKE



Date d'affichage de l'arrêté : 01/04/23

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

OBSERVATIONS :

L'ensemble du territoire intercommunal peut être affecté par des phénomènes de retrait-gonflement des argiles

INFORMATIONS :

- La présente décision ne vaut pas autorisation au titre du Code civil / Droit privé
- Le pétitionnaire devra respecter le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) conformément à l'arrêté préfectoral du 27/04/2017.

